

PROGRAMME DE VEILLE 2026 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 61 CONCERNANT WENDEL

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2026 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



WENDEL

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 21 MAI 2026

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTIONS 13 et 14 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Président et des membres du directoire, présentée au vote des actionnaires, intègre l'éventualité d'une modification des conditions de performance de la part variable et des actions gratuites, en cas de circonstances susceptibles d'altérer l'appréciation de la performance des membres du Directoire, telles qu'une modification substantielle du périmètre du Groupe ou des missions confiées, un évènement majeur affectant les marchés ou des changements structurels affectant l'activité de Wendel.



Références

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : II-C- 3

Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants, notamment la rémunération fixe sur l'année à venir, et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction.

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : II-C 4-2

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée.

▪ **RESOLUTION 21 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : I-C-1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple: augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



- **RESOLUTION 22 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 22 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 21 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple: augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOVERNANCE

1. Composition du conseil de WENDEL

Le conseil de surveillance de WENDEL comportera, à l'issue de l'assemblée générale 40% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Nicolas ver Hulst	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	72	FR	9	2029	0	1			
	Gervais Pellissier	Vice-Président	Libre d'intérêts	100%	M	66	FR	11	2027	0	1	P	M	M
	Bénédicte Coste	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	68	FR	13	2029	0	1		M	M
	François de Mitry	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	80%	M	60	LU	5	2029	0	1	M		
	Priscilla de Moustier	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	73	FR	13	2029	0	1		M	M
	Thomas de Villeneuve	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	80%	M	53	FR	6	2028	0	1		M	M
	Humbert de Wendel	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	70	FR	15	2027	0	1	M		
	Harper Mates	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	43	US	5	2028	0	1			
	Sophie Tomasi	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	48	FR	8	2026	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Franca Bertagnin Benetton		Libre d'intérêts	100%	F	57	IT	8	2030	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	William D. Torchiana		Libre d'intérêts	80%	M	67	US	4	2030	0	1	M	P	P
	Fabienne Lecorvaisier		Libre d'intérêts	80%	F	63	FR	3	2027	0	3	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Alain Missoffe	Censeur												

2. Spécificités

- Les statuts de WENDEL comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Forme juridique de SE.
- Un censeur représentant le principal actionnaire siège au conseil.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

